



— Ensap.gouv.fr, c'est quoi ?

L'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP) est un espace privé et sécurisé, ouvert sur internet, qui offre des services personnalisés relatifs à la rémunération et à la retraite des fonctionnaires de l'État, des magistrats et des militaires.

— L'espace rémunération

Dans l'espace « Ma rémunération », les actifs peuvent consulter tous les documents relatifs à leur rémunération :

-  les bulletins de paye ou de solde
-  les attestations fiscales.

Calendrier :

- Expérimentation progressive à partir d'avril 2017 (ministères économiques et financiers, ministère de la défense)
- Généralisation progressive à partir de mi 2018

C'est important : La date d'ouverture du service dépend de votre ministère.

A terme et en fonction de votre situation, quand l'espace rémunération vous sera ouvert, vous y trouverez tous vos bulletins de paye depuis décembre 2016. Ils seront conservés et accessibles sur ensap.gouv.fr jusqu'à 5 ans après le départ en retraite.

— L'espace retraite

Dans l'espace « Ma retraite », les actifs et pensionnés de la fonction publique de l'État se voient offrir un bouquet de services mis à disposition progressivement.



A la rentrée 2017, les actifs auront accès à la consultation du compte individuel de retraite et à une offre de simulation du montant de la pension.



A suivre ...

Épisode 2 : la demande de départ en ligne



Retrouvez nous sur :

retraitesdeletat.gouv.fr
ensap.gouv.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT

2017

 FINANCES PUBLIQUES



ensap.gouv.fr
Espace retraite
Épisode 1





— Votre compte individuel retraite

Le compte individuel retraite (CIR) regroupe toutes les informations qui serviront à calculer votre retraite.

Que contient votre CIR ?

Il contient les données suivantes :

- **carrière**
- **grade**
- **nouvelle bonification indiciaire**
- **service national**
- **handicap**
- **bonifications**
- **enfants**
- **services antérieurs validés**
- **périodes rachetées**
- **pension militaire**
- **activités relevant d'autres régimes de retraite**

Il est mis à jour annuellement. Les informations relatives à une année donnée sont disponibles à partir du mois de mai de l'année suivante.

Que faire de ces informations ?

A tout moment de votre carrière, vous pouvez vérifier que les informations sont complètes et exactes. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez demander les corrections :

- soit à votre employeur
- soit directement au service des retraites de l'État

C'est important : selon votre situation, ensap.gouv.fr vous orientera vers le bon interlocuteur pour demander une correction de votre compte.

Pourquoi les mises à jour en cours de carrière sont-elles importantes ?

- Un compte complet vous permet d'accéder au simulateur et d'obtenir une évaluation fiable du montant de votre retraite
- il est plus facile de demander une correction immédiatement que de rechercher des justificatifs au moment de votre départ à la retraite dans plusieurs années

Mon compte individuel de retraite de l'État
Dernière mise à jour : 14/04/2017

Résumé de votre situation au 31 décembre 2016

Carrière de fonctionnaire civil, militaire ou magistrat
Entrée dans la fonction publique le 01/06/1975

Grade : Secrétaire de documentation de classe normale

Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

Service national
Du 01/08/1968 au 30/07/1969

Handicap

Bonifications
• Bonification pour service hors d'Europe

Information
Le compte individuel retraite regroupe les informations qui serviront de base au calcul de votre retraite.
Si vous constatez des erreurs ou des

Enfants

DUBOIS Damien
• Date de naissance : 21/04/1987
• Type de lien : **Filiation**
• Autre parent : **DUBOIS Clément**
• Période d'éducation ou de prise en charge :
◦ Du 21/04/1987 au 20/12/2005
◦ Du 21/04/1987 au 20/12/2005
• Handicap d'au moins 80% (si concerné) : -
• Date de décès (si concerné) : -

DUBOIS Jeanne
• Date de naissance : 21/12/2001
• Type de lien : **Filiation**
• Autre parent : **DUBOIS Clément**
• Période d'éducation ou de prise en charge :
• **Depuis le 21/12/2001**
• Handicap d'au moins 80% (si concerné) : -
• Date de décès (si concerné) : -

Bon à savoir

- ensap.gouv.fr permet une utilisation optimale sur ordinateur, tablette et smartphone
- Le référentiel général d'accessibilité des administrations (RGAA V3) a conduit la conception d'ensap.gouv.fr

Comment utiliser le simulateur ?

Tableau récapitulatif de votre simulation

Date d'effet de la pension	Montant de la pension (brut mensuel*)	Durée retenue (trimestres)	Durée d'assurance (trimestres)	% décote (-) / surcote (+)	% de pension après décote / surcote
01/07/2020		125	130	-32%	56%
01/07/2025					
01/07/2030					
01/07/2035					

Comment utiliser le simulateur ?

Visualisez le montant de votre retraite en déplaçant le curseur de calendrier

Pour une version accessible, aller sur la « [Vue tableau](#) »

* Au maximum, les précédents

Montant de la retraite : **1720 € brut mensuel**

Montant de la retraite : **1593 € net mensuel***

Durée retenue : **162 trimestres**

Durée d'assurance : **162 trimestres**

% de pension : **66,90 %**

% décote (-) / surcote (+) : **-7,50%**

Indice majoré utilisé : **551**

Date de départ souhaitée : **01/08/2025**
Choisir une date précise

Au plus tôt : 01/09/2025

Au plus tard : 01/02/2028

En appliquant la réglementation actuelle, votre dernière période de carrière connue a été proposée jusqu'à votre limite d'âge, hors bonifications, afin de vous proposer un résultat au plus proche de la réalité.

Comprendre le vocabulaire retraite



* Au maximum, aujourd'hui, les prélèvements sociaux opérés s'élevaient à 7,49% du montant brut.
Lien vers le site des prélèvements sociaux et les exonérations

Quels résultats ?

- un montant brut et net (estimatif) mensuel
- les durées d'assurance et trimestres retenues pour le calcul
- les pourcentages de pension ainsi que de décote et surcote le cas échéant

Bon à savoir

Le site contient :

- des aides contextuelles :  
- des FAQ

— Votre simulation

Le simulateur utilise les données du compte individuel retraite pour évaluer le montant de votre retraite.

Qui peut accéder au service de simulation ?

- Les agents civils de plus de **45 ans**
- Les militaires de plus de **33 ans**
- à condition que les données du CIR soient d'une qualité suffisante.

C'est important : si vous ne pouvez pas accéder au simulateur, ensap.gouv.fr vous orientera vers d'autres offres de simulation.

Comment ça marche ?

Le simulateur propose une première évaluation du montant de votre retraite sur la base des principes suivants :

- vos derniers grade et indice connus sont prolongés jusqu'à votre date départ
- seules les NBI déjà perçues et les bonifications déjà connues sont prises en compte

Vous disposez d'une évaluation pour plusieurs dates de départ espacées de 6 mois en 6 mois entre :

- la date « **au plus tôt** » qui correspond à la date à laquelle les conditions d'un départ à la retraite sont remplies
- la date « **au plus tard** », pour les fonctionnaires civils, il s'agit de la limite d'âge prolongée de 3 ans ; pour les militaires, il s'agit de la limite d'âge ou, à défaut, la date du 54^{ème} anniversaire

C'est important : la date « au plus tard » prend en compte une éventuelle prolongation de carrière, vérifiez que vous pouvez effectivement en bénéficier.

Puis-je modifier la simulation ?

Vous pouvez affiner le résultat en modifiant plusieurs paramètres :

- choix d'un indice de fin de carrière
- choix de la quotité de temps de travail (hors militaires)
- choix d'une date de départ précise entre la date au plus tôt et la date au plus tard